



Gosselies, le 19 mars 2021

Madame,
Monsieur,
Cher(s) parent(s)

Nous avons maintenant la possibilité de prêter à nos élèves des 2^e et 3^e degrés des ordinateurs portables jusqu'au 18 juin 2021. La quantité ne nous permet pas malheureusement d'en attribuer à chacun.

Ce prêt se fait sous certaines priorités :

1. les élèves dont les parents ou le responsable légal n'ont pas la capacité financière d'acquérir eux-mêmes ce matériel ;
2. les élèves étant inscrits dans une année diplômante (4^e et 6^e) seront équipés en priorité ;
3. les élèves étant inscrits dans les années les plus impactées par l'organisation de l'enseignement à distance (3^e à 6^e) ;
4. les élèves dont plusieurs membres de la famille sont susceptibles d'avoir recours à l'enseignement à distance ;
5. les élèves étant inscrits dans les options/filières nécessitant le plus l'accès à ce type de matériel.

Si vous vous reconnaissez dans les priorités ci-dessous, nous vous invitons à prendre contact avec notre assistante sociale (pauline.beauloye@gphprojets.be) et moi-même (ddehon@gph.be) par courriel ou téléphone (071/34.93.10).

Une caution de 50 euros vous sera demandée à la remise de l'ordinateur. Une convention de mise à disposition sera également rédigée.

En espérant vous apporter un soutien dans cette crise sanitaire sans précédent connu de nos mémoires.

Bien cordialement,

Denis Dehon
Directeur



ATTESTATION DE REMISE DE MATÉRIEL ET CHARTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné, **Denis Dehon, directeur,**

Déclare avoir, ce jour, mis à disposition de _____
[nom, prénom de l'élève recevant], au nom et pour le compte du pouvoir organisateur de l'Institut de la Providence – Humanités (GPH), sis Faubourg de Bruxelles 105 à 6041 Gosselies, le matériel suivant :

Un ordinateur portable HP ProBook 430 G8 – 13" – Intel Core I3-1115G4 – 8Gb – 256 Gb SSD
dont le numéro de série est : _____

Une protection / sacoche

Nous soussignons, _____

[nom et prénom de l'élève recevant et du parent ou tuteur],

Confirmons la réception du matériel ci-dessus visé (qui est et demeure la propriété du pouvoir organisateur de l'Institut de la Providence – Humanités (GPH) ;

Reconnaissons et attestons sur l'honneur avoir pris connaissance et être d'accord avec les conditions et termes relatifs à la mise à disposition du matériel informatique détaillé ci-dessous ;

Nous engageons à utiliser le matériel fourni avec soin, conformément à sa destination ;

Nous engageons en outre à signaler immédiatement tout dysfonctionnement, dégradation, perte ou vol au référent de l'établissement scolaire ;

Nous engageons à restituer l'intégralité du matériel au support informatique pour le 18 juin 2021 au plus tard, et ce dans le même état que celui dans lequel le matériel se trouvait lorsqu'il a été mis à notre disposition, compte tenu de son usure normale. En cas de départ définitif au cours de l'année académique, le matériel devra être immédiatement restitué.

Reconnaissons bénéficier des droits d'administration sur le poste de travail mis à disposition,

Nous engageons dans ce cadre à respecter les obligations particulières suivantes :

- celle de n'installer que des logiciels fiables et approuvés par le support informatique de GPH (étant entendu qu'il nous revient d'en assurer le support nous-même) ;
- celle de respecter les mesures de sécurité mises en place sur le poste de travail et de ne pas modifier leur configuration ou les désactiver ;
- celle de ne pas apporter de modification physique (configuration matérielle, ajout de composant) au matériel prêté ;

- celle de respecter le droit d'auteur et les autres droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers sur les logiciels dont l'installation et l'utilisation sont envisagées ;
- celle de signaler immédiatement au support informatique de GPH tout acte susceptible de constituer une violation réelle ou présumée des règles de sécurité, ainsi que toute anomalie pouvant nuire à la protection du poste de travail ;

et reconnaissons être informé(e) du fait que :

- en cas de perte ou de vol, la caution de 50 € ne nous sera pas remboursée et son paiement sera exigé si elle n'a pas été versée lors de la remise du matériel ;
- En cas de refus de restitution du matériel visé ci-dessus, l'élève s'expose à des sanctions de la part de l'établissement scolaire ;
- la totalité des documents personnels devront être récupérés et effacés avant la restitution du matériel. La remise à zéro (sortie d'usine) devra avoir été réalisée (voir le tuto fourni avec l'ordinateur).

La caution de 50 euros sera rendue lors de la restitution du matériel si l'ensemble des conditions ci-dessus ont été respectées.

La convention de prêt engage les élèves à utiliser avec soin le matériel informatique fourni, conformément à sa destination. Elle engage également l'élève à restituer l'intégralité du matériel à la fin de l'année scolaire au plus tard, et ce dans le même état que celui dans lequel le matériel informatique se trouvait lorsqu'il a été mis à sa disposition, compte tenu de son usure normale. L'inattention ou la négligence peut engendrer des pannes mineures ou importantes qui ne sont pas couvertes par la garantie normale d'utilisation et ne sont donc pas imputables à un défaut du matériel.

Dans ce cas, l'école sera en droit de ne pas rembourser la caution aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale ou de réclamer une indemnité de réparation plafonnée à 150 euros.

Dans le cas d'un vol, une déclaration de vol déposée auprès des services de police devra être remise à l'école afin d'attester le vol effectif du matériel.

Fait à Gosselies, le ___/___/2021, en deux exemplaires originaux, chacun déclarant avoir reçu le sien.

Signature du préposé de l'école

Signature de l'élève recevant
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

po de



Denis Dehon
DIRECTEUR

Signature du parent ou tuteur de l'élève recevant

(précédée de la mention « lu et approuvé »)



SUPPORT INFORMATIQUE

Introduction au PC emprunté à l'école

GPH a mis à votre disposition cet ordinateur. Il reste la propriété de l'établissement scolaire.

En juin, vous devrez réinitialiser le PC avant de nous le rendre. A cette fin, une procédure est définie ci-dessous.

A défaut de réalisation, la caution ne vous sera pas rendue !

En cas de problème matériel sur l'ordinateur, contactez le support informatique via informatique@gphprojets.be

Configuration initiale

Au premier démarrage de l'ordinateur, effectuez les opérations suivantes :

- Choix de la langue → Français
- Choix du pays → Belgique
- Choix du clavier → Français (Belgique)
- Autre disposition de clavier → Ignorer
- Connexion internet → Entrez les paramètres de votre Wifi domestique
- Contrat de licence → Accepter
- Configurer pour une utilisation personnelle
- En bas à gauche → Compte hors connexion
- En bas à gauche → Expérience limitée
- Entrer votre Prénom et votre Nom
- Entrer votre mot de passe et le confirmer sur l'écran suivant
- Créer 3 questions de sécurité
- Plusieurs écrans vous proposeront des paramètres à sélectionner à votre guise :
 - Reconnaissance vocale
 - Emplacement
 - Localisation
 - Diagnostic

- Ecriture manuscrite
- Expériences personnalisées
- Publicité
- Inscription et protection 1 → Laisser vide + Suivant
- Inscription et protection 2 → Ne rien cocher + Suivant

L'ordinateur est prêt.

Installation Office 365

Afin de pouvoir bénéficier des application Microsoft Office et de Microsoft Teams sur l'ordinateur, effectuez les opérations suivantes :

- Sur internet, aller à l'adresse 365.gph.be
- Entrez votre adresse mail gphprojets.be ainsi que votre mot de passe associé (Registre National)
- En haut à droite de l'écran → Installer Office → Applications Office 365
- Suivez les instructions à l'écran
- Une fois l'installation terminée, redémarrez l'ordinateur

Réinitialisation

Dans la zone de recherche de la barre des tâches de Windows, inscrivez [Réinitialiser ce PC](#) et effectuez les opérations suivantes :

- Commencer
- Supprimer tout
- Réinstallation locale
- Suivant
- Réinitialiser

Lorsque vous vous retrouverez devant le premier écran déjà aperçu lors de la configuration initiale, vous pouvez éteindre l'ordinateur et le rendre à l'école.